

Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou, Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? in *Etat du débat Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, (dir.J.Bisilliat), Karthala, 2003

## Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? Etat du débat<sup>1</sup>

Elisabeth Hofmann, K.Marius-Gnanou<sup>2</sup>

### Introduction

Le sommet mondial du microcrédit en 1997 à Washington l'a confirmé : la microfinance et plus particulièrement sa composante la plus populaire, le microcrédit ont été largement investis par les acteurs de la mondialisation et représentent aujourd'hui des outils privilégiés de la lutte contre la pauvreté. Celle-ci a été promue au premier rang des objectifs des institutions onusiennes et de Bretton Woods. Par conséquent, le microcrédit et avant tout l'exemple de la Grameen Banque sont fortement médiatisés et apparaissent comme « un remède miracle » pour les femmes pauvres et à travers elles aussi pour leurs familles entières. Muhammad YUNUS, le fondateur de la Grameen Banque qui symbolise cette « success story » du microcrédit, proclame que ce dernier « constitue avant tout un outil qui libère les rêves des hommes et aide même le plus pauvres d'entre les pauvres à parvenir à la dignité... » (YUNUS, 2000).

D'autres acteurs et observateurs du développement font entendre leur voix critique, malgré l'engouement quasi-généralisé pour le microcrédit. Sylvie BRUNEL, à titre d'exemple, dénonce le fait que le microcrédit propose implicitement de soumettre l'aide aux conditions du marché – une aide « marchandisée » qui fait entrer les pauvres dans un monde soumis à la loi du marché. Ceci est d'autant plus dangereux que l'expansion du microcrédit risque d'en faire petit à petit un instrument unique d'aide, utilisé dans toutes circonstances, y inclus des situations d'urgence, et pour tout le monde (BRUNEL, 2000). Il est alors légitime de s'interroger pour savoir si le microcrédit ne devient pas le cheval de Troie de la mondialisation néolibérale :

---

<sup>1</sup> Article paru dans l'ouvrage *Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, (dir.J.Bisilliat), Karthala, 2003, 314p

<sup>2</sup>Maitre de Conférences associée et Consultante, Université Bordeaux 3, *Chaire Unesco de l'Université Bordeaux-III, Association TOMBANA*

<sup>2</sup>Maitre de Conférences en délégation de recherches au CNRS, *Regards (CNRS-IRD Université de Montpellier III, U Chaire Unesco de l'Université Bordeaux III UMR)*

grâce à ces outils financiers décentralisés, même les pauvres, jusqu' 'alors en marge de l'économie marchande, deviennent agents économiques et apportent leur modeste participation à l'économie mondiale. Ainsi les femmes pauvres, longtemps exclues du processus de mondialisation se montrent capables de se prendre en main, tout en assurant la viabilité financière du système.

Pour faire le point sur ce débat, nous proposons d'aborder la question sous divers angles. Premièrement, celui de l'efficacité du microcrédit comme instrument de la lutte contre la pauvreté. Deuxièmement, celui de l'objectif secondaire du microcrédit qui se veut aussi instrument de l'empowerment des femmes pauvres. Et troisièmement, celui de l'image de la femme « entrepreneuse » qui est sous-jacent aux projets de microcrédit.

### **L'efficacité du microcrédit comme instrument de la lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté étant très en vogue, il est important d'attirer l'attention sur la multiplicité des concepts de pauvreté qui existent de nos jours. La vision la plus ancienne est celle de la pauvreté monétaire qui se traduit par des revenus en dessous d'un certain seuil (dit « de pauvreté »), fixé soit de manière globale (« un dollar par jour ») soit en fonction de la situation socio-économique de la société en question.

Un deuxième aspect, mis en avant, entre autres, par le PNUD à travers son concept de développement humain, concerne la satisfaction des besoins élémentaires (se nourrir, se loger, se former, etc.) – est pauvre celle et celui qui vit dans des conditions insatisfaisantes par rapports à ces besoins fondamentaux. En réalité, le deuxième aspect est très fortement lié au premier, car l'accès aux services visant la satisfaction de ces besoins est de plus en plus soumis à des conditions pécuniaires, notamment dans le contexte de l'ajustement structurel. Le troisième aspect de la pauvreté, confirmé récemment par une large enquête participative menée par la Banque Mondiale, a trait surtout à des formes d'impuissance (NARAYAN, 2000). On retrouve ici des éléments qui correspondent à l'objectif secondaire de grand nombre de programmes de microcrédit, l'empowerment, évoqué en deuxième partie.

En se concentrant sur des aspects économiques de la pauvreté, il est intéressant de revenir à la Grameen Banque, l'institution de microcrédit la plus connue et soutenue. Officiellement, elle s'est donnée la mission « de n'opérer que parmi les plus pauvres d'entre les pauvres [...] Dans ses prêts, la Banque Grameen part de l'idée toute simple que si les pauvres sont pauvres c'est parce qu'ils n'ont pas accès au capital. Il leur suffirait de pouvoir obtenir du capital pour se libérer d'une pauvreté à laquelle ils se croyaient condamnés à perpétuité. » (FIDA, 1992).

Malgré ces affirmations médiatisées, des analyses plus fines sont de plus en plus convergentes : Ce ne sont pas les personnes les plus démunies ou les « vrais pauvres » comme les appelle Sylvie BRUNEL, qui peuvent tirer profit du microcrédit. Ces personnes se trouvent souvent dans une situation d'échec ou de renoncement, voire d'auto-exclusion, qui ne les rend pas à même de saisir les opportunités offertes par le microcrédit (BRUNEL, 2000).

En effet, de nombreuses institutions proposant du microcrédit ne ciblent pas réellement les personnes les plus démunies. Soucieuse de leur viabilité financière, elles éviteront de prendre les risques qu'implique le financement des plus pauvres, même si les femmes pauvres ont de plus en plus la réputation de « compenser par leur sérieux les faiblesses de leur condition économique » (SAMBE, 1997). Quand des efforts spécifiques sont faits pour atteindre ces femmes, on constate néanmoins que la nature et la taille de leur activité économique et le volume de crédit qui en découle ne permettent pas de générer des bénéfices suffisants pour qu'elles puissent franchir durablement le seuil de la pauvreté (VINCENT, 2000, p. 26). L'expérience montre que même si leurs revenus augmentent très nettement au cours de leur première année d'activité, ils plafonnent ensuite très vite, voire s'essoufflent (BRUNEL, 2000).

On remarque aussi la hauteur des taux d'intérêt. L'exemple emblématique de la Grameen Banque est typique à cet égard : des taux d'intérêt autour de 20% sont la règle, justifiés par des coûts de transaction importants. Ces taux s'approchent sensiblement des taux d'intérêt des usuriers (PEEMANS-POULLET, 2000). Pour rendre rentable une activité génératrice de revenus financée par des crédits à ces taux, la marge de bénéfice doit être très importante. Par ailleurs, certains auteurs soulignent l'importance d'une taille critique des crédits qui doit être dépassée pour faire créer des petites entreprises ou des emplois nouveaux (VINCENT, 2000, p. 26).

D'autres que l'efficacité du microcrédit comme instrument de la lutte contre la pauvreté ne se confirme que sous des conditions relativement étroites, notamment dans une société déjà très diversifiée où un réel pouvoir d'achat existe (BRUNEL, 2000).

Compte tenu de ces réserves, on comprend l'inquiétude face à l'explosion des interventions de microcrédit qui était accélérée par la campagne mondiale de publicité pendant et suite au sommet mondiale du microcrédit (JOHNSON, KIDDER, 1999, p. 4) : Le risque est de faire du microcrédit un instrument unique d'aide, pour toutes les personnes démunies et dans toutes les situations, y inclus les situations d'urgence. Implicitement, la solution du microcrédit propose de soumettre l'aide systématiquement aux conditions du marché, ce qui n'est pas compatible avec l'objectif « officiel » de lutte contre la pauvreté et notamment contre la pauvreté extrême (BRUNEL, 2000).

Au lieu d'en faire le credo à la mode en matière d'aide, il faudrait laisser le microcrédit à sa juste place d'un instrument d'aide au développement parmi d'autres. En effet, il s'avère que ce sont les grandes ONG qui intègrent leurs activités de crédit dans de vastes programmes de formation, d'assistance technique et de développement qui sont le mieux placées pour assumer les risques de la pauvreté. Alternant les dons et les crédits, elles peuvent moduler leurs interventions en fonction des conditions spécifiques des bénéficiaires (SAMBE, 1997).

Une autre leçon tirée des expériences est le besoin manifeste de diversification des prestations proposées, d'une simple offre de crédit à l'offre d'une grande panoplie de services financiers flexibles et de qualité (WRIGHT, 1999). La lutte contre la pauvreté peut être plus efficace si le microcrédit s'inscrit dans une stratégie de microfinance plus large. Un des exemples les plus spectaculaires est l'assurance sociale proposée par la "*Self-Employed Women's Association*" (SEWA) dans plusieurs Etats d'Inde (KRAUSS, OSNER, 1999). On peut aussi citer des formes de microleasing ou des crédits en nature (par exemple sous forme d'une chèvre) qui ciblent particulièrement les clients les plus démunis. Pour ces mêmes clients, les institutions de microfinance commencent aussi à proposer des crédits à la consommation, c'est-à-dire pour financer la dot, des frais médicaux, etc. Cette prestation peut permettre à des personnes pauvres de faire face à ce type de dépenses sans être confronté à la décapitalisation des ressources du ménage. Une telle offre diversifiée de microcrédit

Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou, Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? in *Etat du débat Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, (dir.J.Bisilliat), Karthala, 2003

et de l'épargne, voire de l'assurance, tient mieux compte que le simple microcrédit, de la vulnérabilité des personnes démunies et de leur aversion contre le risque qui en découle (JOHNSON, KIDDER, 1999, PP ; 5- 6).

Et si derrière la lutte contre la pauvreté étaient cachés des intérêts peu avouables ? Serge LATOUCHE donne une toute autre raison pour le fabuleux destin du microcrédit et notamment pour l'implication grandissante des banques dans ce secteur. Il s'agirait de tentatives de captation des ressources financières informelles qui circulent traditionnellement dans de nombreuses sociétés sous forme d'associations rotatives d'épargne et de crédit, AREC (appelées tontines, « merry-go-rounds », « Chit funds », etc.). La « success story » Grameen Banque a parfois fait oublier que dans la plupart des sociétés, même des personnes relativement démunies avaient déjà accès à diverses formes de crédit avant l'existence des microcrédits. Or, cette forme ancienne d'économie solidaire fait tâche dans un contexte de globalisation de l'économie marchande : « Alors que les banques sont au cœur d'un phénomène d'accumulation au sein duquel la monnaie remplit sa fonction de réserve, les tontines rendent impossibles cette accumulation en favorisant la circulation de la monnaie [...]. On ne peut que s'étonner que de telles pratiques accentuent la fonction sociale de la monnaie – qui facilite les relations entre les hommes – au détriment de sa fonction temporelle [...]. L'effort d'épargne se situe davantage au cœur d'une relation de chacun avec les autres que d'une relation isolée de chacun dans le temps. [... Il s'agit d'un] mode de développement affranchi des contraintes extérieures, contrôlé par les intéressés et concernant les intéressés [...]. » (LELART, LESPEL, 1985). Analysées ainsi, ces formes anciennes d'épargne et de crédit ont en effet un caractère presque subversif dans le contexte actuel de généralisation du système néo-libéral.

D'autres critiques fondamentales se font entendre petit à petit : Hedwige PEEMANS-POULLET va jusqu'à parler de « micro-endettement » plutôt que de microcrédit pour mettre en avant que l'engouement pour le microcrédit se traduit en réalité par un endettement massif des pauvres (PEEMANS-POULLET, 2000). Elle rappelle aussi que l'expansion fantastique du microcrédit se fait dans un contexte d'ajustement structurel et de mondialisation. Les politiques d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods ont des effets très négatifs sur les couches

défavorisées et en particulier sur les femmes pauvres. A titre d'exemple, on peut citer la flambée des coûts des services sociaux comme la santé ou l'éducation – charges qui incombent dans beaucoup de sociétés majoritairement aux femmes. Divers aspects de la mondialisation, tels que l'ouverture des marchés des pays en voie de développement ou la privatisation des terres agricoles, vont de le même sens : les pauvres et plus particulièrement les femmes pauvres ont un besoin croissant de ressources monétaires pour assurer la subsistance de leurs familles. Le microcrédit apparaît alors comme le complément ingénieux des PAS et de la globalisation de l'économie marchande.

La question de l'efficacité du microcrédit comme instrument de lutte contre la pauvreté apparaît alors dans une autre lumière : S'agit-il de « miettes » données aux pauvres pour qu'ils puissent participer, très modestement bien entendu, à ce grand jeu de l'économie marchande globalisée ? De la transformation des pauvres en mini-entrepreneurs qui rentreront de mieux en mieux dans le moule occidental de l'individu ? D'une forme « d'ingérence économique » (COMELIAU, 1994) dans le cadre de la mondialisation ? Où doit-on craindre, comme l'évoque Hedwige PEELMANS-POULLET, une tentative organisée de miniaturiser l'endettement des PED en passant par les pauvres, et notamment les femmes pauvres ? Face à l'engouement quasi-généralisé pour le microcrédit, la vigilance est de rigueur et un débat critique des enjeux et de l'impact de ce « micro-endettement » sans aucun doute nécessaire.

Mais restons pour l'instant dans l'hypothèse (optimiste) de la bonne foi des opérateurs du microcrédit, en leur accordant une réelle volonté de lutter contre la pauvreté. Les arguments cités en début de cette partie se résument néanmoins en une image très nuancée : Malgré les affirmations des thuriféraires du microcrédit, fortement relayées par les media, le microcrédit n'est pas en soi et sous toutes les conditions la panacée pour les pauvres de la planète. Ce ne sont pas les « extrêmement pauvres », mais plutôt les « moyennement pauvres » qui peuvent profiter du microcrédit, ceux qui se trouvent le plus proche du seuil de pauvreté. Même le fondateur de la Grameen Banque l'admet entre deux notes plus euphoriques : « Le crédit, à lui seul, ne saurait mettre fin à la pauvreté » (YUNUS, 2000).

Microfinance = nouvelle forme de subsidiarité de l'action publique A dv (JMS) Inde = bon exemple La subsidiarité se fait tant par le haut par l'intermédiaire des acteurs de la mondialisation que par le bas via les collectivités régionales et locales ainsi que pas les groupes solidaires féminins

## **Microfinance et enjeux de l'empowerment**

La microfinance a généré une espérance considérable parmi les chercheurs et professionnels du développement, car au-delà des effets non négligeables en matière de lutte contre la pauvreté, elle aurait permis d'impulser un "empowerment"<sup>3</sup> parmi les plus pauvres des pauvres à savoir les femmes qui constituent entre 75% et 100% des bénéficiaires de la microfinance selon les pays. Ce concept né dans les pays du Sud, en particulier en Inde (Dawn) et appliqué depuis une vingtaine d'années dans les ONG (SEWA..), a été largement récupéré par les acteurs de la mondialisation, notamment la BM et les organismes onusiens qui insistent aujourd'hui sur la contribution nécessaire des programmes de développement à l'empowerment des femmes (Progress of the World Women, UNIFEM 2000). L'originalité de ce concept est de remettre en cause l'approche essentialiste des études sur le genre encore prégnante dans les pays du Nord : « le mythe de la condition féminine homogène est brisée et l'on reconnaît des différences de statut de rapports de force et même de domination (...) ; les rapports sociaux fondés sur le sexe traversent tous les autres rapports sociaux relatifs à la classe, à l'éthnicité...» (I.JACQUET , 1995).

Tableau (voir Jane :

Empowerment économique, Empowerment social Empowerment politique

---

<sup>3</sup> Pour des raisons de clarté, nous préférons le terme anglais "empowerment" à ses traductions françaises "attribution de pouvoir" (voir BISILLIAT, J., "Introduction", dans BISSILIAT J., (1992), "Relations de genre et développement, Femmes et société", ORSTOM, Paris, pp. 11-23 ) ou "obtention de pouvoir" (JACQUET I. (1995), "Développement au masculin, féminin - le genre, outils

Au delà des difficultés méthodologiques à mesurer l'*empowerment*, on peut préciser que l'*empowerment* correspond à l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale (JACQUET, 1995). En ce sens, l'*empowerment* peut être considéré comme un processus vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### Difficultés de mesure

En analysant la littérature sur la microfinance, on constate qu'il n'existe pas d'unanimité au sujet de l'*empowerment* visé, car les aspects concrets d'*empowerment* doivent être définis dans chaque contexte culturel spécifique.

Cette difficulté peut être illustrée à travers l'exemple de la mobilité. A priori, il semble tout à fait pertinent de supposer qu'un *empowerment* accru pour des femmes bénéficiant de microcrédits productifs comporte aussi une plus forte mobilité de ces entrepreneuses. Or, une étude comparative d'évaluations de programmes bangladais a montré qu'une augmentation des revenus de certaines femmes s'accompagne souvent d'une réduction de leur mobilité. En effet, pour de nombreuses femmes au Bangladesh, le fait de ne plus être obligées de se déplacer elles-mêmes au marché, mais de pouvoir envoyer une autre personne à leur place, est considéré comme un progrès par rapport à leur statut. Il s'agit d'un luxe que les femmes pauvres ne peuvent pas "se payer" (KABEER, 1998). En fait, l'*empowerment* est un processus graduel et réversible : certaines femmes sont susceptibles d'arrêter de se rendre au marché et perdre le contrôle de leur entreprise, si des membres masculins de la famille décident de s'en charger pour elles.

Les différences restent énormes entre la condition de femmes de différentes classes à l'intérieur d'une seule société, aussi bien qu'entre femmes de différentes

---

d'un nouveau concept", L'Harmattan, Paris), voire "renforcer le pouvoir" ou "renforcement du pouvoir d'action" dans certaines versions françaises de publications de la Banque Mondiale et de l'UNIFEM.



cultures. Il s'agit d'analyser dans chaque contexte culturel ce que *empowerment* peut signifier pour un groupe donné. Il convient donc d'apprécier la nature des rapports de genre : quelles sont les possibilités de prises de décision, de droit à la parole ? Par quels processus, les décisions sont-elles prises ? Comment ce processus peut-il être modifié ? Comment les personnes qui étaient dans le passé exclues du groupe de prise de décisions font-elles sentir leur influence dans les nouvelles décisions qui émergent ? quelles sont les modalités d'héritage, notamment dans des sociétés patriarcales très diverses

Indépendamment de toute relativité culturelle du concept, vérifier si des femmes bénéficient d'un plus d'*empowerment* comparé à une situation initiale s'avère être un exercice complexe : les processus de décision au sein des ménages ne s'appréhendent que difficilement de l'extérieur, les sentiments des femmes concernées peuvent être biaisés pour une multitude de raisons, et les opinions des hommes au sujet du statut de leurs épouses sont également d'une utilité réduite comme indicateur, si l'on garde en tête que ce sont souvent eux qui bénéficient des crédits accordés à leurs femmes. Le fait que les femmes soient enregistrées comme membres ne signifie pas toujours qu'elles contrôlent l'utilisation du prêt et dans certains cas, ne prouve même pas qu'elles participent à la décision de candidature du prêt (MONTGOMERY et al., 1996 ; GOETZ et SEN GUPTA, 1996<sup>4</sup>). Bon nombre de femmes continuent à céder leur prêt à leur époux, car pour les plus soumises d'entre elles, il est impensable d'avoir une mainmise sur les biens et les décisions prises en général d'autant que l'homme est souvent considéré comme le principal « pourvoyeur de revenus » (*breadwinner*) .

Le fait que les programmes de microcrédit s'adressent presque exclusivement aux femmes afin de surmonter l'irresponsabilité des hommes concernant l'épargne et le remboursement des crédits, risque de déresponsabiliser davantage les hommes et d'augmenter la pression sur les femmes. En effet, les résultats d'une étude menée au Bangladesh, montrent que là où les prêts sont perçus comme étant plus facilement obtenus par les femmes que par les hommes, ceux-ci utilisent les femmes

---

<sup>4</sup> D'après leurs enquêtes menées au Bangladesh auprès de centaines de femmes dépendant des nombreux programmes de microcrédit, moins de 37% de femmes pouvaient prétendre à un contrôle réel de leur prêt.

pour accéder aux prêts, créant ainsi des dettes enregistrées au nom des femmes, ce qui rend ces dernières très vulnérables dans les cas de décès, maladie ou séparation du couple (GOETZ et SEN GUPTA, 1996).

Les indicateurs économiques traditionnellement utilisés dans l'évaluation de la microfinance, tels que le taux de remboursement, le niveau de revenus ou le montant des prêts, ne constituent pas des indicateurs fiables d'*empowerment*. A titre d'exemple, le taux de remboursement de plus de 95% chez les femmes ne révèle en aucun cas la difficulté qu'elles éprouvent à rembourser. Dans les faits, on sait que les emprunteuses, du fait de devoir rembourser dès l'octroi du crédit et avant même d'obtenir des recettes, doivent puiser dans d'autres sources de revenus.

Les femmes les plus démunies au départ, se retrouvent dans certains cas, notamment, suite à une catastrophe non prévue (maladie, décès du conjoint, catastrophe naturelle...), dans l'incapacité de rembourser (RAHMAN, 1999). Cela peut les obliger à décapitaliser et à réemprunter auprès d'usuriers pour pouvoir rembourser le microcrédit.

Pour certains conjoints, ces prêts représenteraient une forme de dot, aussi ce crédit peut constituer une source de tension voire de violence dans le ménage si leurs épouses n'arrivent pas à l'obtenir. Le remboursement peut aussi créer des tensions et une pression énorme sur l'épouse dès lors que l'époux qui s'est approprié le prêt n'a plus les moyens de récupérer le capital. D'après A. RAHMAN (1999), l'expansion des systèmes de microcrédit au Bangladesh a entraîné une escalade de la violence domestique (verbale et physique) : sur 120 femmes (dépendant de la *Grameen Bank*) interrogées lors de son enquête, 70% d'entre elles ont noté une augmentation de l'agressivité et de la violence de la part de leurs conjoints. Ainsi, même si le crédit récupéré par l'homme ou géré conjointement par le ménage améliore inévitablement les conditions de vie familiale, en revanche les conséquences sur l'émancipation de l'épouse risquent d'être insignifiantes.

L'augmentation durable des revenus contrôlés par les femmes ne représente qu'un indicateur d'*empowerment* (parmi d'autres), car elle n'est que la manifestation visible d'une panoplie de changements plus fondamentaux et structurels. Ces

derniers se trouvent aux niveaux de l'accès et du contrôle des ressources ainsi que du partage des responsabilités et ils ne sont pas dissociables des rapports de genre.

Cependant, quels que soient les effets pervers des programmes de microcrédit et la permanence d'une inégalité de genre, la majorité des femmes que nous avons rencontré ne voudraient en aucun cas renoncer à ce microcrédit, car elles accordent beaucoup d'importance à la possibilité qui leur est offerte d'apporter une contribution aux revenus du foyer et à l'amélioration des conditions de vie des enfants. Les enquêtes menées en Inde du Sud montrent que les activités liées au microcrédit ont permis à de nombreuses femmes de sortir de leur espace privé et d'être plus mobiles tant pour aller travailler que pour rendre visite à leur famille, d'être moins dépendantes de la belle-famille en participant aux prises de décisions concernant l'utilisation du prêt et des revenus et de gagner ainsi un respect voire une reconnaissance sociale de la part de la communauté. En ce sens, cela remet en cause les normes en vigueur.

Par conséquent, les études d'impact de la microfinance sur les rapports de genre pose quelques problèmes méthodologiques qui n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes et qui demandent des recherches supplémentaires. Si les études quantitatives concernant les taux de remboursement, les volumes financiers affluent, en revanche les analyses qualitatives permettant de mieux analyser les enjeux de l'usage du crédit (détournement par les hommes, accès et contrôle des ressources), les trajectoires d'autonomisation des femmes tant sur le plan économique que social voir politique restent encore limitées.

L'approche collective de la microfinance et l'empowerment :

Aujourd'hui, la microfinance pour des raisons d'efficacité et d'empowerment repose sur une approche exclusivement collective. Afin de réduire les coûts de transaction financière et assurer les remboursements de prêts grâce à la pression sociale, l'approche collective dans le contexte de la microfinance a été privilégiée dans mesure où les montants des prêts sont très faibles et les garanties matérielles quasi inexistantes. Ainsi chaque emprunteuse peut prétendre à un crédit que si elle

appartient à un groupe solidaire de taille variable (5 à 50 personnes) selon les programmes et/ou les pays. En effet, des femmes forment un groupe pour être habilitées à obtenir un crédit. Le fonds, qui vient de l'épargne des membres et/ou d'une source extérieure, est déboursé aux membres selon des critères décidés par le groupe et le groupe se porte caution pour les dettes de chaque membre. Les fonds peuvent être prêtés aux membres de manière individuelle. La caution solidaire génère des incitations au remboursement et contraint le groupe à se charger de la sélection, de la surveillance et du respect des obligations - tâches, qui habituellement incombaient au prêteur. Les institutions prêteuses font des économies d'échelle, car d'une part, elles ne sont pas responsables de la formation des groupes et d'autre part, les membres leur fournissent les informations sur les emprunteurs potentiels. Les *groupes solidaires* jouent un rôle essentiel pour l'accès des personnes démunies aux microcrédit parce qu'ils permettent de remplacer des garanties collatérales par la caution du groupe pour les crédits individuels. La pression sociale joue donc le rôle d'une menace c'est-à-dire incite l'emprunteur à ne pas adopter un comportement opportuniste.

Finalement, dans le groupe solidaire, on retrouve un potentiel pour l'accumulation de capital social : Qu'il s'agisse de relations intragroupes, intergroupes ou environnementales, le capital social est un phénomène inhérent aux interactions sociales, c'est-à-dire inhérent à la structure des relations entre les personnes. Le capital social d'un agent (de l'individu à l'Etat) est une ressource sociale, issue des interactions culturelles et/ou structurelles, avec d'autres agents capables de générer des externalités durables qui changent leur situation économique<sup>5</sup>. En somme, on retrouve le principe des économies d'échelle, qui induit des diminutions des coûts individuels et donc un gain d'efficacité. Ce capital social génère donc des externalités qui améliorent l'efficacité du marché, soit en les complétant, soit en s'y substituant. Tous les ingrédients du capital social indispensables, à la lutte contre la pauvreté, mais aussi à l'*empowerment* des femmes y sont réunis.

---

<sup>5</sup> Aujourd'hui on considère que le capital social se compose du capital social civil et du capital social gouvernemental. Le capital social civil (toutes les institutions de la société civile) et le capital social gouvernemental (institutions mises en place par le gouvernement) peuvent être des substituts et compléments l'un de l'autre. COLLIER, 1998, cité par SIRVEN, 2000. L'étude de Sirven a le mérite de faire le point sur ce concept. Nous nous sommes inspirés de ce travail pour expliquer le capital social.

Ces groupes solidaires peuvent dans certains cas donner une base à une éventuelle organisation de la lutte contre d'autres problèmes de société tels que la violence domestique, l'alcoolisme des conjoints, le système de dot, comme nous avons pu l'observer lors de nos enquêtes auprès des *SHG (self help group)*<sup>6</sup> en Inde du Sud.

Des rencontres hebdomadaires dans le cadre des programmes de microcrédit favorisent inévitablement la mobilité et la solidarité grâce à des liens entre voisines qui se sentent en confiance pour discuter de leurs problèmes familiaux. La prise de parole en public, selon bon nombre de femmes interrogées, notamment parmi les veuves et les femmes abandonnées, leur permet d'acquérir une plus grande confiance et une meilleure estime d'elles-mêmes. Les *SHG*, notamment dans le Tamil Nadu, ont été un moyen d'augmenter considérablement la présence des femmes élues lors des dernières élections des *panchayats*<sup>7</sup>. En dépit du tiers des sièges réservés aux femmes dans les collectivités locales (*panchayats* et *zilla parishad*), l'*empowerment* politique des femmes a été longtemps peu significatif, car seuls les conjoints prenaient réellement toutes les décisions politiques. Or, les chiffres récents concernant les élections dans trois districts du Tamil Nadu mettent bien en évidence le rôle majeur des *SHG* dans la prise de pouvoir politique puisque bon nombre des femmes élues sont issues des *SHG*<sup>8</sup>.

Ces *SHG* sont une occasion pour ces femmes d'exprimer leur volonté de créer des lieux de parole, d'action collective et de bâtir ainsi des espaces de sociabilité, d'autonomie et de négociation et d'accès au pouvoir. Au-delà du microcrédit, ce sont ces groupe solidaires qui peuvent impulser des changements positifs dans la perception du rôle des femmes tant au niveau individuel qu'au sein du foyer et de la communauté.

---

<sup>6</sup> Les *SHG* forment le pivot des programmes de microfinance dans le monde indien. La simplicité du processus d'adhésion et le rôle fondamental de l'Etat indien comme financier et interlocuteur majeur de ces programmes, explique le développement rapide de ces *SHG* en Inde

<sup>7</sup> littéralement, cela veut dire conseil de sages. En fait, cela correspond aux communes.

<sup>8</sup> "Hopes of SHGs' role in shaping mandate belied", *The Hindu*, 14 octobre 2001.

Aussi, les programmes de microcrédit devraient-ils davantage intégrer des stratégies de genre afin de résoudre éventuellement les conflits voire renforcer la coopération conjugale en s'appuyant sur le propre désir de changement des hommes. En effet, lors de nos enquêtes, bon nombre de conjoints n'ont pas hésité à soutenir leurs épouses en participant à la mise de fonds et celles-ci montrent le désir d'associer leur conjoint concernant l'utilisation du microcrédit. Il faudrait stimuler plus activement le soutien des hommes en développant de nouveaux types de rôle, et en développant des réseaux masculins qui souhaitent le changement en évitant bien sûr de détourner les rares ressources des réseaux de femmes (MAYOUX, 1998).

Au-delà de la nécessité d'intégrer des systèmes d'inclusion sociale (assurance sociale, protection sociale, retraite...) dans tous les programmes de microfinance, il semble utile de combiner le microcrédit à d'autres interventions, à l'instar de *SEWA* en Inde qui offre bien plus qu'un programme de simples prêts.

A l'inverse de la *Grameen Bank* qui a un programme minimaliste en matière d'*empowerment*, les grosses organisations de femmes comme *SEWA* ou encore le *WWF (Working Women's Forum)* ont su utiliser les programmes de microcrédit à des fins d'*empowerment*. Ces organisations puissantes (datant des années 1975) qui comptent aujourd'hui des centaines de milliers d'adhérentes avaient au départ pour objectif de permettre aux femmes pauvres d'avoir accès au crédit pour entreprendre ou étendre une activité. Aujourd'hui, ces organisations sont considérées à la fois comme des syndicats, des coopératives de crédit pour les femmes de basses castes et du secteur informel, un groupe d'entraide et surtout un groupe de pression pour toutes les questions concernant les femmes. Au-delà des activités sociales (vaccinations des enfants, alphabétisation, session de formation, programmes d'information sur le planning familial, création de centre de soins de jour...), ces organisations aident les femmes à prendre conscience de leurs droits et à les défendre, à améliorer leur condition de vie et leur statut social et encouragent chez elles l'esprit de solidarité par l'intermédiaire des groupes solidaires.

Ces groupements des femmes peuvent rendre la microfinance efficiente et efficace, tout en créant des conditions favorables à un processus d'*empowerment* social et politique. Encore faut-il que les institutions de microfinance soient prêtes et

Elisabeth Hofmann et Kamala Marius-Gnanou, Le microcrédit pour les femmes pauvres – Solution miracle ou cheval de Troie de la mondialisation ? in *Etat du débat Regards de femmes sur la globalisation : approches critiques sur la mondialisation*, (dir.J.Bisilliat), Karthala, 2003

capables d'accompagner et de soutenir un tel processus. Ceci ne semble possible qu'à travers une approche large qui intègre d'autres aspects au-delà de la microfinance et qui répond à l'ensemble des besoins des femmes pauvres. Il est évident qu'une telle approche ne peut qu'exceptionnellement être le fruit d'une seule organisation. Il s'agit plutôt de développer des stratégies de collaboration avec d'autres intervenants et de préparer les groupes solidaires à un tel travail avec l'aide d'un réseau d'acteurs locaux, nationaux (Etat) et internationaux (BM, FMI ..)

## BIBLIOGRAPHIE

CARR M., CHEN M., JHABVALA R. (ed.) , (1998), *Speaking out. Women's economic empowerment in South Asia*, New Delhi, Vistaar Publications

GOETZ A.M. (2001), *Women Development Workers*, Sage, New Delhi, London

GOETZ A.M., SEN GUPTA R. (1996), "Who takes the credit ? Gender, power and control, over loan use in rural credit programs in Bangladesh", *World development*, vol.24, n°1 pp.45-63

GUÉRIN I . (2000), Micro donc limité ? *Défis Sud*, n°43

GUÉRIN I . (2001), Microfinance et autonomie féminine, Working paper n°240, Centre Auguste et Léon Walras, Université Lyon 2-CNRS

HARPER M., (1996), "Self-help groups - some issues from India", *Small Enterprise development*, vol.7, n°2

HASHEMI SYED M. et al., (1996), "Rural credit programs and women's *empowerment* in Bangladesh", *World development*, vol.24, n°4, pp. 635-653

HOFMANN E., (2000), "La délicate mesure du difficilement visible - les écueils de l'intégration de l'aspect "genre" dans les évaluations de projet", Communication pour la Chaire Quetelet 2000, 21-24 novembre 2000, Louvain-la-Neuve, Belgique.

Hofmann E. , Marius-Gnanou K., , « L'approche genre dans les politiques de lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance », Colloque : *Pauvreté et développement durable* organisé par la Chaire Unesco de Bordeaux 4 (22-23 novembre 2001), à paraître courant 2002.

JACQUET I. (1995), *Développement au masculin, féminin - le genre, outils d'un nouveau concept*, L'Harmattan, Paris

KABEER N ., (1999), "Resources, agency, achievements : reflections on measurement of women's *empowerment*", *Development and Change*, Vol. 30, pp.435-464

KABEER N ., (2001), "Conflicts over credit : re-evaluating the *empowerment* potential of loans to women in rural Bangladesh", *World Development*, vol.29, N°1, pp.63-84

MACISSAC N., (1997), "Le rôle du microcrédit pour réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des sexes", document de travail, *Société asiatique des partenaires*

MARIUS-GNANOU K., (1998), "L'impact des programmes de développement économique (micro-crédit) sur les femmes en milieu rural : le cas de l'Inde", in *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK, Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, 1998.

MARIUS-GNANOU K., (2002) "Des initiatives locales pour une autre mondialisation : le rôle du microcrédit dans la lutte contre la féminisation de la pauvreté en Inde rurale", *Espace et territoire* de la Société Languedocienne de Géographie: n° spécial : *Mondialisation : de nouveaux espaces pour les entrepreneurs des pays du Sud : Monde indien et monde arabo-musulman* (direction : K.Marius-Gnanou et J.M.Miossec) ( à paraître)



MAYOUX L. (1998), "L'*empowerment* des femmes contre la viabilité ? Vers un nouveau paradigme dans les programmes de microcrédit", *Les silences pudiques de l'économie, Économie et rapports sociaux entre hommes et femmes*. Textes réunis par PREISWERK, Y., Commission nationale suisse pour l'Unesco, Direction du développement et de la coopération, Genève, Institut Universitaire d'Etudes du Développement, .

MAYOUX L .,(1998), "Participatory learning for women's *empowerment* in microfinance programmes", *IDS bulletin*, vol.29, n°4

PALIER J., (2001), *Les pratiques urbaines de la microfinance indienne : de l'efficacité à la pérennité*, Mémoire de DEA d'Economie, Université Lyon 2

PNUD (1998), *Rapport mondial sur le développement humain 1998*, PNUD, Economica, Paris.

SEN A. (2000), "*Un nouveau modèle économique*", Paris, Ed. Odile Jacob.

UNIFEM, (2000), *The progress of women, empowerment and economics*